

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 589

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

„Pro Infirmis“

Les deux vues que nous reproduisons en première page font partie de la collection des cartes postales artistiques que Pro Infirmis met en vente cette semaine-ci dans toute la Suisse. La vente de ces cartes constitue en effet une part essentielle de ses ressources, et personne qui a feuilleté ses rapports ne s'étonnera que, vu l'ampleur de la tâche, cette vente doive se répéter chaque année.

Que l'on songe en effet que Pro Infirmis vient en aide aux déficients de tout ordre (aveugles ou faibles de vue, sourds-muets, estropiés et invalides, arrérés, bégues, épileptiques, etc., etc.), les placent dans des asiles appropriés, leur faisant faire des apprentissages en rapport avec leurs capacités, leur procurant du travail, venant financièrement en aide à leur famille, et ceci tant par l'intermédiaire des Sociétés spécialisées existantes que, dans chaque région, par celui d'assistantes cantonales, qui — et ceci nous intéresse directement du point de vue féminin — remplissent ainsi une tâche admirable.

C'est pourquoi, et nous souvenant que « si

les infirmes sont les mutilés de la vie, nous ne devons pas tolérer qu'ils en deviennent les vaincus », nous recommandons chaleureusement à tous nos lecteurs et lectrices de faire bon accueil aux jolies cartes, évocatrices de paysages de notre pays, lorsqu'elles leur seront présentées.



L'Assemblée générale annuelle aura lieu à Bâle les 17 et 18 mai.

Telle est la décision prise par le Comité Central de l'A. S. S. F., lors de sa dernière réunion tenue à Berne les 15 et 16 mars. En acceptant ainsi l'aimable invitation de la très active Section bâloise, ce Comité a tenu également à manifester de la sorte sa reconnaissance pour les suffragistes des bords du Rhin, qui ont apporté à l'Association suisse un si précieux appui en lui fournant une présidente centrale en la personne de Mme E. Vischer-Alioth.

C'est pourquoi, et nous souvenant que « si



Publications reçues

Dr. jur. H. ZÄNGERLE : *La situation juridique de la femme en droit public suisse* (en allemand). Meyerhans Erben, éditeurs, Wil (St.-Gall).

Les femmes suisses saluent avec beaucoup de plaisir et d'intérêt la récente thèse de Mme Hortense Zängerle, Dr. en droit de l'Université de Fribourg, sur la situation juridique de la femme en droit public suisse. Dans cette thèse parue en allemand, l'auteur, après un rapide exposé historique des questions qu'il se propose de traiter, envisage la situation de la femme sous trois angles principaux qu'il résume en trois problèmes: problème du travail féminin, problème de la formation professionnelle féminine, problème de l'extension des droits politiques aux femmes. Puis, à la lumière des dispositions de la Constitution fédérale, il analyse, dans ses moindres détails, exceptions et conséquences légales, chacune de ces questions. Jurisprudence à l'appui, Mme Zängerle développe en termes objectifs et à la portée de chacun l'interprétation des nombreuses expressions juridiques ou expressions prêtant à discussion, ceci d'après l'interprétation donnée par la plus haute instance de notre pays: le Tribunal fédéral.

E. KAMMACHER, avocate.

René Guisan par ses lettres, II^e et dernier volume, Éditions La Concorde, Lausanne, 1940. Prix: 4 fr.

Nos collaboratrices, Marianne Gagnebin, ayant déjà parlé en détail dans notre journal de cette belle et émouvante publication, nous nous bornerons ici à signaler la parution du second volume de ces lettres, choisies avec respect et compréhension dans l'immenne correspondance entretenue par René Guisan. Celles que l'on nous présente aujourd'hui le font revivre durant les trente dernières années de sa vie; et même pour ceux qui ne touchent pas directement les questions théologiques, il y a intérêt très vif à suivre dans ces pages le développement de cette riche et noble personnalité, dont le départ a creusé un vide irremplacable dans l'histoire de la pensée religieuse de notre pays.

M. F.

la grande utilité de son travail. Quand je le vois, armé de son grand balai, je suis tentée de l'admirer, comme ce petit garçon qui se promenait avec sa maman et qui oubliait d'avancer, regardant le balayeur et son grand balai qui allait de ci de là, faisant la rue bien propre. Emerveillé, l'enfant s'écria:

— Maman, quand je serai grand, je seraït balayeur de rues.

Simplement, la maman dit:

— Tu as raison, mon petit, faire le monde plus propre est un beau métier.

Le balayeur, fatigué, dont le balai pesait à ses bras et qui, lui-même, trouvait son métier bien ingrat, se trouva réconforté par ces paroles. Dès ce moment, il mania son balai avec plus d'entrain et de joie, se répétant ces paroles magiques: « Faire le monde plus propre est un beau métier! ... »

... Un jour, admirant la conscience et l'adresse que le cantonnier déployait pour égaliser ses bords de route, ratisser, brosser, je ne pus me retenir de lui dire qu'il se donnait beaucoup de peine.

— Ah! madame, la route est mon salon, et j'en suis fier, me répondit-il.

Quelle belle réponse, quelle leçon! Si tous les citoyens et citoyennes de notre pays apportaient à accomplir leur travail, si modeste soit-il, le même zèle, la même conscience, les mécontents n'existeraient pas, car une tâche bien accomplie porte en soi sa récompense.

* * *

La Suisse au milieu de l'Europe en guerre

Nos lecteurs savent qu'une des demandes constantes répétées des Sociétés féminines et anticapitalistes vient enfin d'aboutir: l'élévation du prix de la bière, qui aura comme conséquence directe de diminuer la consommation de cette boisson, de libérer une certaine quantité d'orge si nécessaire à notre alimentation. Il est intéressant de relever ce que publiait sur ce sujet le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale dans l'Information

Restrictions souhaitables.

Sur un point, la prévoyance de nos autorités paraît avoir été en défaut. On s'étonne que, lorsque tout renchérit et que des denrées indispensables comme l'huile comestible et le sucre sont limitées et chères, la bière ait continué si longtemps à être débitée aux prix d'avant-guerre et sans restrictions, alors que sa principale matière, l'orge, est une céréale précieuse.

Dans les autres pays, il y a eu, soit restriction à l'utilisation de l'orge pour la fabrication de la bière, soit élévation de l'impôt sur la bière. La faveur dont a bénéficié cette boisson industrielle au détriment de nos boissons nationales: lait, vin, cidre doux, jus de raisin, semble attester la puissance politique des brasseries.

De même, on s'est étonné que les autorités fédérales aient attendu la pénurie de combustible pour ordonner la fermeture des cafés à 23 h. Cette mesure contribue à diminuer cet énorme gaspilleur, l'alcoolisme, qui — sans parler du côté moral — dilapide chaque année quelques centaines de millions au détriment de la prospérité publique.

Petit Courrier de nos lectrices

M. P.-S. (Zurich) aux lectrices du « Mouvement ». — On parle partout maintenant du plan Wahlen et de l'intensification des cultures: ne serait-ce pas aussi le moment d'entamer en faveur des restrictions une campagne, qui ferait durer nos approvisionnements jusqu'au moment où cette « bataille de l'agriculture » aura déployé tous ses effets? Sans doute n'en voyons-nous pas encore la nécessité, parce que cela nous incombe et nous demande des sacrifices. Pourtant, si nous prenons exemple sur les Chinois, qui s'astreignent à avaler avec leur thé tous les grains de riz restés attachés sur leur assiette, ne pourrions-nous pas faire? Songeons à ceux qui entretiennent plusieurs chiens; à ceux qui, pouvant circuler à pied, à bicyclette ou en tram, prennent des taxis et consomment ainsi de la précieuse benzine! et aussi aux ménagères qui, se croyant passées maîtresses en matière d'alimentation, jettent à la poubelle bien des matières qui pourraient être utilisées encore! Nos autorités elles-mêmes ne gaspillent-elles pas le papier? la lumière? ne jette-t-on pas des selles ou du sable suffisamment? Et combien d'exemples encore ne se rai-il pas possible de citer pour prouver à quel point cette campagne est indispensable dans toutes les couches de la population?

Suffragate à G. — Il n'y a pas longtemps qu'au avis nous a été donné d'avoir à nous acquitter auprès du fisc du versement, soit de la totalité, soit de la première tranche, de l'impôt

dit « de sacrifice ». Ensuite, nous avons dû nous débattre dans la besogne souvent compliquée de remplir nos déclarations d'impôt cantonal, et au beau milieu de cette tâche, dont l'aboutissement sera de nous faire payer un joli pourcentage de nos gains, voilà que nous est arrivé encore l'avoir que l'impôt fédéral dit « impôt de crise » devait être versé avant la fin du mois de mars!... Vraiment c'est beaucoup... pour des femmes! Je reconnaissais parfaitement que, dans une démocratie, c'est le devoir de tout citoyen de contribuer aux frais de la nation, surtout d'une nation en armes comme la nôtre: mais n'est-il pas souvent injuste de nous obliger à payer, à payer toujours, et d'autre part de s'obstiner à nous tenir à l'écart de toute participation aux affaires publiques? J'en arrive à comprendre les suffragettes des temps jadis qui, lorsqu'elles refusaient carrément de payer leurs impôts, étaient au moins logiques! Mais qui, chez nous, aurait le courage de faire comme elles?

Féministe-Abstinente. — Merci à la rédaction pour son article sûr l'insuccès — qui pour nous est un succès! de la Reval. Mais les femmes n'ont-elles vraiment siégé que dans les Comités cantonaux qui sont indiqués dans cet article? soit seulement à Berne et à Genève? Il serait intéressant de savoir comment, dans les autres cantons, l'on a fait appel à la participation féminine? ou bien si on l'a laissée de côté, en arquant que « les femmes ne sont pas capables de mener une campagne électorale! » Merci d'avance à celles des lectrices de notre journal qui voudront bien nous renseigner à cet égard.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Herisau et Teufen, fin mars 1941.
Mesdames et chères alliées,

Lors de notre prochain Assemblée générale, pour laquelle nous sommes, pour la seconde fois déjà, invitées par les Thurgoynes à Romanshorn, votre Comité sera au bout de son mandat.

Pendant deux législatures, soit pendant six ans, il a eu son siège en Suisse orientale. Or, une longue tradition veut qu'il soit maintenant transféré en Suisse romande. Notre Alliance comprend des Sociétés de langue allemande et de langue française en nombre proportionnel à la population des deux parties linguistiques du pays; et malgré les différences si marquées entre leurs mentalités, elle présente un tout harmonieux. Nous voyons dans ce fait l'un des caractères les plus précieux de notre Alliance, et spécialement en ce moment l'un des plus significatifs. C'est pourquoi nous tenons à maintenir la coutume d'une alternance entre la Suisse allemande et la Suisse romande pour le siège de la présidente.

Nous vous prions donc de nous faire d'ici au 1^{er} juin vos propositions pour un nouveau Bureau.

Sont démissionnaires du Comité actuel:
comme présidente: Mme Clara Nef (Herisau);
comme membres: Mme Alice Rechsteiner (Teufen, Appenzell);
Mme Maria Fierz (Zurich);
Mme Mathilde Gampert (Genève);
Mme Anny Billeter (Neuchâtel).

Nous espérons qu'il se trouvera un nombre suffisant de femmes, prêtes à collaborer au travail du Comité de l'Alliance. Ce travail est une source d'enrichissements, puisqu'il offre les possibilités d'un contact avec des femmes de toute la Suisse. Il va sans dire que l'appartenance au Comité n'implique pas seulement un acte de présence, mais que, dans l'intérêt des problèmes à l'ordre du jour, elle demande du temps et des forces, ainsi qu'une collaboration intellectuelle et spirituelle intense. Au cours de ces dernières années, notre Alliance a été de plus en plus appelée à collaborer avec les autorités; le nombre de ses Sociétés affiliées a considérablement augmenté, et aujourd'hui elle devrait être connue partout dans le pays. Chaque membre du Comité doit donc contribuer à faire de l'Alliance un lien entre toutes les femmes suisses et le champion des problèmes importants concernant la femme, l'enfant, la famille et la communauté. C'est certes une tâche difficile, mais très belle, qui attend les candidates aux prochaines élections.

Nous vous recommandons vivement cette question et attendons vos propositions, de même que des suggestions pour des sujets de conférences et de discussion à l'Assemblée générale. Veuillez nous les faire parvenir avant le 1^{er} juin.

* * *

Les efforts des femmes à l'heure présente portent avant tout sur la mise à exécution d'un plan de culture intensifiée. Les cercles féminins qui s'occupaient déjà du bien public ont reçu de nouveaux renforts par la création des services complémentaires féminins tant militaires que civils. Ce qui est indispensable actuellement, c'est qu'il se trouve dans chaque village des aides pour décharger les paysannes de leur lessives

Association suisse pour le service domestique

ZURICH - GENÈVE

Résumé du VII^e rapport annuel
1^{er} janvier - 31 décembre 1940
(Suite et fin.)

Deux questions ont plus particulièrement retenu l'attention du secrétariat : le chômage des femmes occupées dans l'industrie de guerre, et le congédiement des employées de maison à la suite des restrictions imposées aux ménages. Selon une enquête faite en automne, les chômeuses inscrites auprès des offices cantonaux de placement étaient en petit nombre et il ne pouvait, à ce moment, être question de mesures propres à faciliter leur transfert dans le service domestique. Dans le Jura neuchâtelois, des cours de couture ont préparé les jeunes chômeuses en vue de leur engagement ultérieur dans des fabriques de confection, de parapluies, etc.

Il n'est pas possible de se rendre compte du nombre d'employées de maison qui ont été congédiées pour cause de restrictions. Il est certain que bien des maîtresses de maison, dans l'obligation de diminuer leur train de vie, ont dû renoncer aux services de leurs employées, mais ces dernières ont retrouvé facilement une place. On ne peut donc pas parler de chômage dans le service domestique, tout au plus d'un allégement du marché du travail, dans les villes tout au moins.

Genève est toujours le seul canton romand à bénéficier d'un contrat-type de travail pour le personnel domestique féminin. Ce contrat a dû être réimprimé, la première édition de 7000 ex. ayant été complètement épuisée. Aucun changement n'a été apporté au texte, car on a estimé qu'il était préférable d'attendre que l'observation du contrat soit mieux entrée dans la coutume avant d'en modifier les clauses. Un article paru dans la presse genevoise, qui rappelait les dispositions du contrat-type, a fourni l'occasion à l'Office cantonal de Conciliation et au secrétariat de distribuer un grand nombre d'exemplaires de ce contrat et de donner de nos moins nombreuses explications sur tel ou tel de ses points. D'autre part, les jeunes filles placées comme volontaires ou petites bonnes rentrant dans le champ d'application du contrat-type, une lettre a été envoyée à toutes les annonces demandant des places de ce genre dans le but d'attirer l'attention sur le contrat-type de travail et sur la nécessité de bien préciser les conditions d'engagement.

Un exposé sur l'assurance-maladie et accidents des employées de maison a été fait par Mme Brenner, notre secrétaire, à l'assemblée générale du Centre d'organisation ménagère. Comme les années précédentes, les relations entre les Commissions cantonales et le secrétariat ont été excellentes. Les Commissions cantonales pour la répartition de la collecte du 1^{er}

août 1934 de Genève, Vaud et Valais ont continué à distribuer des subsides pour des bourses d'apprentissage ménager, pour la fréquentation de cours ou d'écoles ménagères, ou pour soutenir les œuvres de loisirs pour employées de maison.

La Commission d'enseignement ménager à Neuchâtel, et le Centre d'organisation ménagère, à Genève, font fonction de Commission cantonale dans leur canton respectif. Tous deux sont affiliés à l'Association suisse pour le service domestique. Dans le Bas-Valais, la Ligue des femmes catholiques témoigne d'un grand intérêt pour tout ce qui touche au service domestique, et organise chaque année, dans plusieurs localités, des « Journées ménagères » qui ont un grand succès. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible de créer des Commissions cantonales pour le service domestique dans les cantons de Fribourg et de Vaud.

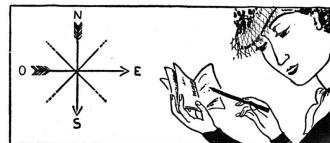
Mme Brenner a été invitée à l'assemblée générale de l'Union suisse des maîtresses ménagères et professionnelles, et elle a participé à la conférence régionale du groupe « Suisse orientale ». Ces réunions sont très appréciées de la secrétaire romande car elles lui permettent de prendre contact avec d'autres milieux ayant les mêmes préoccupations et diminuent son isolement.

Une partie du temps de Mme Brenner a été consacré au Centre d'organisation ménagère, surtout durant les premiers mois de 1940, alors que la situation entraînait toute activité du secrétariat. Sa collaboration a consisté dans la publi-

cation d'articles traitant de questions alimentaires, de conservation des provisions, dans l'organisation des cours et démonstrations du Centre d'organisation ménagère, et dans celle d'une exposition : « Comment conserver nos provisions » qui eut lieu sous les auspices de l'Office central pour l'Economie de guerre lors de la « Maison genevoise ».

Comme conclusion à ce rapport très sommaire sur l'activité du secrétariat romand, rappelons que celui-ci a été transféré au mois de mai, 2^{me} Etienne-Dumont, Genève ; il faut certainement attribuer à ce rapprochement du centre de la ville l'augmentation du nombre des visites reçues par le Secrétariat en 1940.

En terminant ce rapport, nous remercions le public en général, l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail, et l'Office suisse pour les professions féminines en particulier, pour leur collaboration, leur intérêt et leur appui financier. Des temps aussi difficiles que ceux que nous traversons actuellement ne sont pas absolument préjudiciables à un travail tel que le nôtre. S'ils mettent à l'épreuve les connaissances ménagères des maîtresses de maison et des employées, ils exigent, d'autre part, une faculté d'adaptation plus grande et contribuent à augmenter la considération accordée aux travaux ménagers et au service domestique. Cette constatation nous laisse espérer la continuation de notre travail, malgré les difficultés actuelles ; nous sommes persuadées qu'il doit aider à surmonter ces difficultés.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 5 avril :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel, 16 h. 45: *Pensons à nos jardins*, 1^{re} partie : *Poésie des jardins*, 2^{me} partie : *Conseils de la jardinière*, par Mme Clémenti-Diodati, jardinière diplômée. Concours des plus jolis paniers de jardins (paniers à fruits, à fleurs et à légumes).

Dimanche 6 avril :

GENÈVE : *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio de 18 h. 45 à 18 h. 50: *Pro Infirmis*.

Vendredi 18 avril :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES, GENÈVE

Subventionnée par la Confédération
Semestre d'été : 17 avril - 4 juillet 1941
Culture féminine générale
Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines. Des auditrices sont admises à tous les cours.
Prog. (50 ct.) et renseignements : Route Malagnou, 3

Reprise dès le 17 avril des

Cours Ménagers

cuisine, coupe, lingerie, etc.

au
Foyer de l'École d'Etudes Sociales
3, avenue de Champel Tél. 511193

TRICOTEUSE
La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côte Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud

MODES

ANGELINE BASILE

11, rue Lévrier — Genève
Téléphone 2.37.01

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

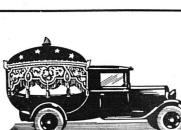
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous
FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS



et raccommodages, et de la surveillance des petits enfants. L'aide à l'agriculture en grand est organisée cantonale et localement. Nous prions nos Sociétés de se mettre en rapport avec les instances locales pour éviter les doubles emplois et pour concentrer les forces nécessaires à ce travail d'une importance capitale, puisqu'il s'agit de l'indépendance de notre pays.

La culture des jardins jouera aussi un rôle important. Si tout le monde a compris la nécessité de sacrifier les places de jeux, les gazon et les parterres de fleurs, nous pensons utile d'attirer votre attention sur la nécessité de planter des pommes de terre et des légumes d'hiver, et d'éviter de cultiver des salades et des légumes qui ne se conservent pas. Agir autrement serait faire une concurrence désastreuse aux paysans et aux maraîchers qui vivent de la vente de leurs produits. Par contre, contribuez toutes à constituer des provisions pour la saison où nos jardins et nos champs seront couverts de neige, et où l'alimentation de notre peuple dépendra essentiellement de notre approvisionnement.

Le „Label“ de la Ligue Sociale d'Acheteurs

Pour répondre à la demande qui nous a été adressée, nous publissons ci-après la liste des produits et objets ayant obtenu le „Label“ de la L. S. A., soit la garantie de fabrication dans de bonnes conditions sociales. Rappelons que nous avons fait paraître précédemment la liste des magasins où l'on trouve ces produits et ces objets à Genève (N° 583), à Lausanne (N° 584) et à Neuchâtel (N° 586), estimant utile de les signaler dans un journal féministe, puisque les femmes sont les acheteuses par excellence.

Confection pour hommes, vêtements de travail et de sport, caoutchouc
Marque *Eso*, de la maison H. Hess et Cie, Amriswil.
Fabric. Geb. Lorenz et Cie, St-Gall.
Maison Mühlestein, frères, Genève.
Marque *Elan*, de la maison Staehl, Kreuzlingen.
Frauenzentrale d'Appenzell, Hérisau, (pantalons de garçons, pantalons de ski).

Confection et vêtements pour dames
Maison Krause-Senn, Zurich.
Maison Jacob Scherrer, Romanshorn.

Tabliers, vêtements d'enfants, blouses, lingerie et tressous
Maison Haury et Cie, confection, St-Gall, marque *Hacosia*.

Muller zur Sommerau, Zurich.
Maison Jacob Scherrer, Romanshorn.

Maison Niedermann-Kurath, Lützenberg (Appenzell)
Sutter-Ciezendanner, Wil (lingerie et vêtements d'enfants).

Union des Femmes, Winterthour (lingerie et vêtements).
Frauenzentrale Winterthour (lingerie et vêtements).

Ouvrerie de l'Union des Femmes, Genève (lingerie et vêtements).

Tricot, lingerie en tricot
Maison Joh. Laib et Cie, marque *Yala*, *Priora* et *Enderra*, Amriswil.

Maison A. Naegeli, marque *Opal* et *Opaline*, Bettingen.

G. Rohner, Urnäsch (Appenzell) marque *Amila*.
Maison Tuschmid, marque *Tusa*, Amriswil.

Association suisse pour le travail à domicile, Berne (blouses et gilets en tricot).

Corsets et soutiens-gorges

Manufacture de corsets, marque *Gothic*, *Nu-Bach*, *Lelong*, St-Gall.

Bas et cravates

Maison Dursteler, Wetzikon (bas à mailles fines), marque *Idewe*.

Maison Rudolf Baer, Zurich (Cravates).

Tissages, stores, tentes, toiles, draps

Geiser et Cie, Hasle-Rüegsau (tissages, stores, tentes, marque *Tenta*).

Weber et Cie, Aarburg (draps).

Worb et Scheitlin, Berthoud (toile, marque *W* et *S*).

Association appenzelloise pour le tissage à la main, Speicher.

Appareils de ménage

Buhler frères, Utzwil.

Chaussures

Coop-Chaussures, Bâle.

Fabrique de chaussures Löw, Oberaach, Thurgovie.

Chocolat, Eaux minérales

Fabrique de chocolat Kaiser, Bâle.

Eaux minérales d'Eptingen, marques *Eptinger*, *Sissa*, *Orangeata*, etc. Sissach.

Source minérale Eglisau, marques *Eglisana*, *Orangina*, *Vivika-Kola*, *Gradella*, etc.

Tabacs, allumettes

Burger fils, cigares et bouts marques *Rössli* et autres, Burg, Argovie.

Fabrique de cigares et bouts marque *Coop*, Menziken.

Ruesch, Kunz et Cie, marques *Re-Ka*, *Tip-Top*, etc., Burg (Argovie).

Henry Weber, manufacture de tabacs, Zurich.

Allumettes Diamond S. A. marques *Soleil*, etc. Nyon.

J. Moser S. A. Allumettes marque *Krone*, *Kanderbrück*.

Comptoir d'allumettes *Etincelle*, Lausanne et Zurich.

Divers

Chambre pour l'économie de l'Oberland bernois, boîtes colorierées.

Fabrique de calendriers S. A., Lucerne.

Fabrique de produits chimiques Tobler, Alstätten (St-Gall), produits pour entretien de meubles et parquets, marques *Moelle*, *de Russie*, *Buffelbeiz*.

Torpedohaus, Zurich, meubles et matériel de bureau.

W. Christen et Cie, fabrique de produits de ciment, Bâle-Schanzli.

Stoba S. A., Horn, fabrique de plombs.